



Fédération Française de Tir à l'Arc

Comité Régional SUD

Provence-Alpes-Côte d'Azur



Compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 janvier 2023
Salle culturelle et polyvalente Chemin des Clauses
83720 TRANS EN PROVENCE

Sont présents :

Les membres du Comité Directeur :

Michel ALLEGRE, Marcel ALBERT, Frédéric ARMANINI, Corinne AUBRY, Valérie BONIFASSI, Christine BOURG, Éric BUTHIAUX, Xavier COLLIN, Bruno DEMAY, Sylvie DEMAY, Marie Chantal GUZMAN, Daniel ICARD, Jean-Marie LESAGE, Bertrand MASSE, Anaïs MAURICEAU, Marie-Christine MENAGER, Myriam SCHOOF,

Les clubs :

Les Archers Manosquins, la 1^{ère} Cie des Archers Jarlandins, la Cie d'Arc d'Antibes, la Cie d'Arc de Cannes Mandelieu, la Fédération Monégasque de Tir à l'Arc, la Cie des Archers du Parc, l'Arc Club de Nice, les Francs Archers de Nice, Massilia Arc Club, les Archers du Verdalaï, la Cie d'Arc de Pélissanne, les Archers de la Reine Jeanne, les Archers Saint Martinois, la 1^{ère} Cie de Tir à l'Arc d'Aix en Provence, les Archers du Roy René, les Archers de St Quinis, la Cie Verdiéroise de Tir à l'Arc, l'Arc Club de Sanary, les Archers des Six Lances, les Archers Lorguais, la Cie Carçoise de Tir à l'Arc, l'Arc Club Toulonnais, les Archers du Pays de Fayence, les Archers du Dragon, la Cie d'Arc Ollioulaise, la Cie Brignolaise de Tir à l'Arc, les Archers du Muy, l'Arc Club Gardéen, les Archers Valettois, Fréjus Arc Club, les Archers de St Raphaël-Valescure, les Flèches de Lys, la Compagnie d'Arc de Vedène, les Archers des Princes, l'Arc Club Luberonnais, les Archers L'Islois, Mon'Arc Club de Monteux, ASL – les Archers de la Tour, les Archers St Siffrein (39 clubs)

Les clubs ayant donné procuration :

Le Phoenix de Lure, les Archers des Écrins, la Flèche Caturige, les Archers de St Michel, les Archers de Château-Renard, les Archers de Gémenos, les Archers Salonais, Istres Sport Tir à l'Arc, la 1^{ère} Cie d'Arc de Marignane, les Archers de l'Hauture, la 1^{ère} Cie Tir à l'Arc de la Ciotat, les Archers des Trois Lucs, les Archers de Mallemort, les Compagnons d'Arc de Cogolin, l'Arc Club de Ste Maxime, la Cie Tir à l'Arc Roquebrune les Issambres, les Archers de Morières, les Archers de St Jacques, les Archers de Bollène (20 clubs)

Invités :

Jean-Michel CLEROY (Président FFTA)
Thibault DESPRES (Directeur du CREPS de Boulouris)
Mme Lucienne ROQUES (Présidente du CDOS)

Excusés : Jacques PETITJEAN, Guy DARNIS,

Le Quorum étant atteint, la séance est ouverte à 09h 45.

Présence : 273 voix sur 325

Le Président remercie les membres de leur présence et ouvre la séance en rappelant la nécessité de cette Assemblée Générale Extraordinaire. Il fait remarquer l'importance de la présence des Présidents de clubs car le Comité Régional se trouve confronté à une situation exceptionnelle nécessitant une prise de décision importante.

Jean-Michel CLEROY en liaison vidéo avec l'assemblée prend la parole en présentant ses vœux et remercie le Directeur du Pôle de sa présence. Il remercie également la présence des membres de l'assemblée et des représentants.

Un rappel historique du Pôle est rapidement exposé.

Le Pôle ([présentation P \(tirarcpaca.fr\)](http://tirarcpaca.fr)) est hébergé au CREPS [CREPS PACA | Passion sportive, excellence éducative ! \(creps-paca.fr\)](http://creps-paca.fr). Le site de Boulouris est remarquable (le plus beau de France...) <https://www.creps-paca.fr/360/boulouris/>). Étendu sur 83 hectares, il y a de quoi pratiquer de multiples activités et du tir à l'arc sous toutes ses formes (TAE, Parcours, ...). De plus, un projet conséquent de remise à niveau de tout l'espace tir à l'arc est en cours auprès de la Région (propriétaire et gestionnaire du site).

Créé en 1989 le Pôle France de Tir à l'Arc au sein du CREPS de Boulouris apporte aux athlètes la possibilité d'un entraînement quotidien, d'une préparation physique importante, d'un suivi médical méticuleux et d'une scolarité avec horaires aménagés.

En 2014 la Fédération délocalise le PF vers Dijon et il devient Pôle Espoir. Le public visé est depuis les U13 (Benjamins), U15 (Minimes) et U18 (Cadets). Depuis plusieurs années, c'est le Conseiller Technique Régional (CTR) qui assure la fonction d'entraîneur en parallèle de son activité de CTR. L'organisation d'assurer les deux fonctions par une même personne au sein d'un Pôle représentait une exception nationale.

La mission première du Pôle est d'offrir aux jeunes (prioritairement de la région) la possibilité de percer en excellence tout en restant à proximité de chez eux pour celles et ceux du Comité. Les athlètes y apprennent aussi à fonctionner en société en participant à des actions au bénéfice de tous.

Le coût réel d'une année pour un jeune athlète est de 19.000 € tout compris (pension, prestations multiples, ...) mais pour les familles le tarif est seulement de 6.000 €.

Question : Et le reste ?

Réponse : Le reste est financé par la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, Julien (le CTR) a pris en charge les fonctions d'entraîneur national en Suisse. Il a donc quitté sa double fonction au sein du Comité Régional.

Ce départ implique de nous repositionner, de nous réorganiser pour maintenir le Pôle de Boulouris. Dans un premier temps, il est important de permettre aux jeunes, actuellement en formation, de terminer la saison dans les meilleures conditions possibles et secondairement de nous projeter vers les années suivantes.

Pour le Comité Régional, l'objectif premier a été de protéger les jeunes qui se sont engagés dans un projet fort et qui se retrouvent menacés de rentrer chez eux en pleine année.

Pour assurer cette protection, une mesure transitoire a été mise en place avec l'intégration comme entraîneur du Pôle de Nicolas VILLEMUR (BE salarié du Vaucluse). Michel remercie les Clubs du 84 d'avoir accepté de se « priver » de leur BE pour assurer la fin de l'année scolaire.

Mais, pour pérenniser le Pôle, le Comité Régional doit créer un emploi d'entraîneur.

A cet effet, le Comité Régional (CR) a convoqué les Clubs de la Région en Assemblée Générale Extraordinaire afin de définir la conduite à tenir pour créer (ou non) un emploi d'entraîneur au sein du Comité au bénéfice du Pôle et des licenciés du CR.

Jean-Michel CLEROY prend la parole en insistant sur l'importance de maintenir ce pôle pour les jeunes et explique que la Fédération participera avec une aide financière à hauteur de 12.000 € pour l'emploi du nouvel entraîneur. Il précise qu'il est nécessaire de mettre les moyens pour maintenir le poste. Il confirme également qu'un CTR va être mis à disposition pour assurer les diverses formations de la saison.

Question pour la durée de cette aide.

Réponse : Pas de notion de durée....

Les membres remercient l'intervention de Jean-Michel CLEROY.

Mme Lucienne ROQUES (Présidente du CDOS 83) prend également la parole en précisant que, de son côté, elle va faire tout son possible afin d'obtenir une aide au niveau du CROS pour aider au financement du Pôle.

Question : Que nous apporte le Pôle ?

Réponse : Michel explique que le pôle est un endroit utile à tous et que TOUS peuvent profiter des installations et de sa structure en plus d'apporter la formation nécessaire à nos jeunes élites. Il confirme que son potentiel n'a jamais été pleinement utilisé car pas assez mis en avant.

Des formations, des réunions, des concours peuvent y être organisés. Le parc peut également accueillir des installations pour des stages de parcours (des compétitions également). L'idée serait même d'y organiser un championnat. C'est un site fermé et sécurisé.

Il est, pour les clubs de la Région, un accès unique à moindre coût.

Thibaut DESPRES (Directeur du CREPS) précise que le tarif n'a subi aucune augmentation depuis 2014. Une journée de pension complète revient à 43 €.

A partir de 2024, la politique d'implantation des CTR au sein des régions sera revue par le ministère. La Fédération priorisera les Comités ayant un pôle en gestion afin d'assurer sa coordination.

Comment financer l'emploi d'un entraîneur ?

Par une augmentation de la part régionale dans la licence, par le soutien financier promis par la Fédération et par une éventuelle subvention sollicitée auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour soutenir le démarrage de cet emploi.

Plusieurs propositions sont présentées dans le tableau remis lors de l'émargement qui reprend une partie des éléments transmis avec la convocation à l'AG.

La FFTA s'engage à verser 12000 € de subvention spécifique pour l'emploi d'un salarié										
le budget actuel via les parts licences est de 51000€ le budget nécessaire avec un emploi est de 95000€ soit 51000€ actuels + 12000€ de la FFTA et 32000€ à trouver										
C H O I X		coût moyen par licence	adultes pratique en compétition	adultes pratique en club	licence sans pratique	Jeunes (jeune + poussin)	Budget obtenu	recettes complémentaire s		
	parts actuelles	12,30 €	15 €	15 €	0 €	9 €	51 000 €	0 €	résultat du choix	conséquences du choix
	NB de licenciés	T = 4166	1927	512	105	1611 (1266 + 345)				
A	augmentation par rapport à aujourd'hui au 01/09/2023	10,70€ par Licence	8€ par Licence	8€ par Licence	23€ par Licence	14€ par Licence	95 818 €	44 818 €	autonomie financière pour gérer l'emploi	12000€ de disponibles pour des actions supplémentaires au bénéfice des Clubs et licenciés
	prix licence	23,00 €	23,00 €	23,00 €	23,00 €	23,00 €				
B	augmentation par rapport à aujourd'hui au 01/09/2023	8,70€ par Licence	6€ par Licence	6€ par Licence	21€ par Licence	12€ par Licence	87 486 €	36 486 €	manque 8000€ pour gérer l'emploi en autonomie	4000€ de disponibles pour des actions supplémentaires au bénéfice des Clubs et licenciés
	prix licence	21,00 €	21,00 €	21,00 €	21,00 €	21,00 €				
C	augmentation par rapport à aujourd'hui au 01/09/2023	7,70€ par Licence	5€ par Licence	5€ par Licence	20€ par Licence	11€ par Licence	83 320 €	32 320 €	manque 12000€ pour gérer l'emploi en autonomie	utilisation des 12000 de subvention alloués par la FFTA pour compléter notre budget afin de financer l'emploi
	prix licence	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €				
D	prix au 1er septembre 2023	7,70€ par Licence	5€ par Licence	5€ par Licence	20€ par Licence	11€ par Licence	83 320 €	32 320 €	manque 12000€ pour gérer l'emploi en autonomie	avancée progressive vers l'autonomie financière pour gérer un emploi au sein du comité régional nous dégagons donc progressivement un budget complémentaire pour des actions supplémentaires en direction des clubs et des licenciés
	prix licence	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €				
	prix 01/09/2024	21,00 €	21,00 €	21,00 €	21,00 €	21,00 €	87 486 €	36 486 €	manque 8000€ pour gérer l'emploi en autonomie	
	augmentation	1€ par Licence								
	prix 01/09/2025	23,00 €	23,00 €	23,00 €	23,00 €	23,00 €	95 818 €	44 818 €	autonomie financière pour gérer l'emploi	
augmentation	2€ par Licence									
E	Prix licence	12,30 €	15 €	15 €	0 €	9 €	51 000 €	0 €	suppression de la ressource (technique, infrastructure, pédagogie, ...) à notre disposition actuellement	
	augmentation	0	0	0	0	0				

Divers échanges se font sur les apports du Pôle à bien plus qu'aux seuls jeunes athlètes qui y vivent au quotidien. Michel s'engage à ce que toutes les pratiques puissent y avoir le droit de cité. Avec l'accord du Directeur (M. Thibaut DESPRES), l'étude de l'installation pérenne d'un parcours (Nature / Campagne d'abord) va se faire très rapidement.

Il insiste sur la qualité de l'outil « Pôle » comme centre ressource au bénéfice de tous.

Plus de stages seront organisés, plus les jeunes du Pôle viendront à la rencontre des jeunes des Clubs pouvant les accueillir sur une séance d'entraînement conjoint le mercredi.

C'est une volonté forte partagée entre Nicolas VILLEMUR, l'entraîneur actuel, et le Codir.

Les encadrants de clubs (entraîneur et encadrant fédéral) souhaitant se perfectionner dans leurs pratiques d'encadrement ou découvrir ce qui se fait au Pôle peuvent contacter l'entraîneur du Pôle pour convenir d'un rendez-vous afin d'assister à une séance d'entraînement.

Pour mémoire, la pension complète des entraîneurs accompagnant les jeunes participants aux stages PPR (projet de performance régional – présenté lors des AG ordinaire) à Boulouris est prise en charge par le Comité Régional. Seule une participation de 120€ par enfant, pour 4 journées de stage est demandée.

Pour savoir si un enfant est éligible au PPR, il est recommandé qu'il s'engage dans le projet de performance départemental (PPD) encadré par les membres de l'Equipe Technique Régionale (ETR). Cependant, l'entraîneur (ou l'encadrant du club) peut également contacter l'entraîneur du Pôle pour évaluer avec celui-ci la capacité et la possibilité d'intégrer un stage PPR en regard de son implication aux entraînements au sein de son club et de ses résultats en compétition (et de sa catégorie d'âge). Le complément logique aux différents stages (PPD, PPR) est la participation aux compétitions Régionales (TRJ et DR « jeunes »).

Question : Pourquoi, dans le tableau présenté, il n'est pas tenu compte d'une subvention ANS.

Réponse : Celle-ci n'étant pas encore sollicitée, il serait illogique de la prendre en compte dans la projection.

Question : Sur la licence sans pratique pourquoi demander une participation ?

Réponse : L'idée est d'uniformiser le tarif sur tous les types de licences. Pour autant, si des aides non attendues sont collectées, il sera proposé un remboursement de cette cotisation aux clubs concernés.

Pendant les échanges un diaporama reprenant le témoignage et l'expériences des jeunes du Pôle déroule sur l'écran.... Sont ainsi présentés : Léa Lynn, GREGORIO, Yoann Clément JACQUEY, Thomas STROCK, Manek SUAOU, Nicolas BERNARDI, Maxence JAMOT, Anna JAKUSIC, Manon ROYER, Mila FREMERY DELESTAN, Mael KHARCHOUF, Aurelia TREVES, Mahé DISBEAUX, Alexis RENAUDINEAU, Pierre FRANCOIS et Julia MASSERET.

<https://www.tirarcpaca.fr/documents/Temoignages-Pole-Boulouris---pour-AGE-du-14-01-2023-323627>.

L'assemblée passe au vote.

VOTE à 11 h 20 Voix total 273

- 101 bulletins rouges, **défavorables à l'augmentation**
- 162 bulletins verts, **favorables à l'augmentation**
 - 33 Choix A
 - 26 Choix B
 - **57 Choix C**
 - 46 Choix D
- 10 nuls (non cochés)

Le vote se déclare être en faveur d'une augmentation et c'est le choix C (cf. le tableau ci-dessus) qui est majoritairement retenu. L'offre d'emploi va être diffusée afin de recruter un entraîneur au sein du Comité Régional à destination du Pôle, des encadrants de clubs et des licenciés. Michel informe l'assemblée que plusieurs Brevets d'Etats se sont déjà manifestés. Il reste disponible pour toutes questions supplémentaires.

L'Assemblée est remerciée de sa participation et la séance est levée à 12 h 10.

Le Président

Michel ALLEGRE